



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°4 / 2023 - 2024

Réunion du 3 novembre 2023 en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLIET - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN
- Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL -
Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Le procès-verbal n°3 du 13 octobre 2023 a été validé par la C.F.T.I.S.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

- STADE MUNICIPAL DE LA NEUWIES 1 à MOTHERN – NNI 673050101

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référent Sols Sportifs :

Gérard JANTET (mail : jantet.gerard@alsacefoot.fr – Portable : 06.07.06.78.79)

Prochaine réunion le 12/01/2024

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 08/01/2024**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **HOHENGOEFT – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 672080103**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 SYN en date du 04/11/2022 et des résultats photométriques en date du 31/08/2023. Un avis préalable favorable a été donné le 14/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes : Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux - U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78.

Le dossier est conforme au niveau A8 SYN.

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 03/11/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **RITTERSHOFFEN – STADE ALOYSE ZIMMERMANN 1 - NNI 674040101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 22/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 13/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **RITTERSHOFFEN – STADE ALOYSE ZIMMERMANN 2 - NNI 674040102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 02/12/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 13/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **BETTENDORF – STADE MUNICIPAL - NNI 680330101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 13/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **KAPPELEN – STADE DE LA FORET 1 - NNI 681600101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 05/08/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **MUNCHHAUSEN – STADE DU RHIN - NNI 673080101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 12/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **NIEDERROEDERN – STADE CHARLES KOCHER - NNI 673300101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 05/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Pour un T5, l'aire de jeu doit être de 105x68 et des vestiaires arbitre de 8m².

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **HELFRANTZKIRCH – STADE SAINT JOSEPH - NNI 681320101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 09/08/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **TRUCHTERSHEIM – STADE DU KOCHERSBERG 1 - NNI 674950101**

L'installation était classée en T5 SYN PROV jusqu'au 31/01/2023.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN suite à un changement de revêtement (date de mise à disposition : 01/04/2019).

Pièce fournie :

- ✓ Tests in situ, en date du 03/06/2019

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/04/2029.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE EMILE STAHL 2 - NNI 674820202**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 01/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 11/09/2023 (date mise à disposition : 01/08/2013).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/09/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

➤ **WITTENHEIM – STADE LEO LAGRANGE 1 - NNI 683760103**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 31/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 11/08/2023 (date mise à disposition : 31/08/2013).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 31/08/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

- **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – GYMNASSE DES VIGNES – SALLE LIXENBUHL 1 - [NNI 672189901](#)**

Cette installation était classée en Futsal 4 jusqu'au 01/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Futsal 4 en date du 05/10/2023.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 05/10/2023
- ✓ AOP, en date du 13/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 13/10/2033.

5.3. Changements de niveau de classement

- **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – GYMNASSE DES VIGNES – SALLE LIXENBUHL 2 - [NNI 672189902](#)**

Cette installation était classée en Futsal 4 jusqu'au 01/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Futsal 3 en date du 04/10/2023.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 05/10/2023
- ✓ AOP, en date du 13/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 13/10/2033.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 24/10/2023

8. AFFAIRES DIVERSES

- **STRASBOURG – STADE DE CRONENBOURG – [NNI 674821101](#)**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/07/2032.

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre du match de U18 Régional 1 STRG KRONENBOURG 38 – STRASBOURG ARC 38.

Elle rappelle le revêtement des murs et sols des vestiaires doivent être sains et non altérés et que les locaux doivent être maintenus en bon état d'hygiène et de propreté.

La CDTIS est chargée de prendre contact avec le propriétaire pour examiner la situation.

Changement de nom :

- **HATTEN – STADE MUNICIPAL - [NNI 671840101](#)**

L'installation devient le STADE MUNICIPAL LEONARD EISELE.

- **RAEDERSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - [NNI 682600102](#)**

L'installation devient le STADE FRANCOIS JESSLEN.

9. FAFA

➤ SOULTZ HAUT RHIN – STADE DU BALLON - NNI 683150101

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 06/05/2032. Un avis préalable favorable a été délivré le 06/05/2022 pour l'agrandissement du terrain à 105 x 68m et pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

La Commission prend connaissance du rapport de Mr. BAUMANN, président de la CDTIS, en date du 17/10/2023. Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ SURBOURG – STADE MUNICIPAL - NNI 674870101

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 01/10/2029. Un avis préalable favorable a été délivré le 17/06/2022 pour un arrosage intégré.

La Commission prend connaissance du rapport de Mr. BAUMANN, président de la CDTIS, en date du 17/10/2023. Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 01/10/2029.

ECLAIRAGES

10. **CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

10.1. **Classements fédéraux initiaux**

➤ HIPSHEIM – STADE DE LA FORET 1 - NNI 672000101

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 29/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 07/09/2023 (LED) et de l'étude d'éclairage.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 03/11/2027.

➤ MULHOUSE – STADE DES ROMAINS 1 - NNI 682240701

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 23/08/2023 (LED) et de l'étude d'éclairage.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

➤ WETTOLSHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 683650101

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 16/10/2023 (LED) et de l'étude d'éclairage.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

10.2. **Confirmations de classement**

➤ BISCHOFFSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 670450102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 31/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 12/09/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **DRULINGEN – COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 2 - NNI 671050102**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 26/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 17/10/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 236 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **HOHENGOEFT – STADE MAURICE SCHAEFFER - NNI 672080101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 31/08/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **ST PIERRE BOIS – STADE SAINT GILLES 1 - NNI 674300101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 15/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/10/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 141 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **ST PIERRE BOIS – STADE SAINT GILLES 2 - NNI 674300102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 07/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/10/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **SALMBACH – STADE DE LA LAUTER 2 - NNI 674320102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 18/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 24/08/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,32

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,59

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **STRASBOURG – STADE DE L'ILL 2 - NNI 674820902**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 06/09/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 97 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

Elle suspend la confirmation de classement de l'éclairage en E7 dans l'attente de la confirmation de classement de l'installation (T5 SYN jusqu'au 01/09/2023).

➤ **STRASBOURG – STADE DE L'ILL 3 - NNI 674820903**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 20/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 06/09/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,20

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,42

Elle suspend la confirmation de classement de l'éclairage en E7 dans l'attente de la confirmation de classement de l'installation (T5 SYN jusqu'au 06/11/2023).

➤ **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS – STADE DES HOUBLONNIERES - NNI 675390101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/06/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/09/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **FOLGENSBOURG – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680940101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 20/08/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/09/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **HIRTZBACH – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 681390201**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/08/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 01/09/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE DE L'ILL 1 - NNI 674820901**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 20/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 06/09/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **BETTENDORF – STADE MUNICIPAL - NNI 680330101**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 09/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 26/09/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 124 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,42

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **ST AMARIN – STADE GENTNER 2 - NNI 682920102**

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 04/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 31/07/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,35

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 03/11/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **BREUSCHWICKERSHEIM – STADE DU MUHLBACH 1 – NNI 670650101**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 07/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 16/10/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **DUTTLENHEIM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 671120102**

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 04/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/08/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **WASSELONNE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 675200101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 16/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 07/06/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 24,5 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81
- ✓ Gr à 45,2
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ ROCROI – COMPLEXE SPORTIF DES GRAS PRES n°2 - NNI 083670102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 17/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **LONGSOLS – STADE MUNICIPAL - NNI 102060101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 19/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr. WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 19/09/2023.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraceage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **MESNIL ST LOUP – STADE MUNICIPAL - NNI 102370101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr. WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 26/09/2023.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraceage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

- 5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
- 6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**
- 7. AFFAIRES DIVERSES**
- 8. FAFA**

ECLAIRAGES

- 9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**
 - 9.1. Classements fédéraux initiaux**
 - 9.2. Confirmations de classement**
 - 10.3 Changements de niveau de classement**
- 10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**
 - 10.1. Classements fédéraux initiaux**
 - 10.2. Confirmations de classement**
 - 10.3. Divers**
- 11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **NEUILLY L'ÉVEQUE – STADE ANDRE SEUROT 2 - NNI 523480102**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN en date du 28/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 03/11/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ECLARON – STADE MARC VERPILLOT 3 - NNI 521820103**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 11/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Plan de masse
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AAC, en date du 11/09/2023.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **JONCHERY – STADE MICHEL BLANCHOT - NNI 522510101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 11/10/2023.
- ✓ Photos montrant la levée de la non-conformité majeure.

Elle constate que :

- La non-conformité majeure identifiée a immédiatement été levée par un retraçage du terrain.
- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les barres de maintien du filet de but doivent être peintes en couleur sombre.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **LAFERTE SUR AMANCE – STADE DE LA GARE - NNI 522570101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 07/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 26/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 26/10/2023.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Repeindre la main courante.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **NEUILLY L'ÉVEQUE – STADE ANDRE SEUROT 1 - NNI 523480101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 12/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 28/09/2023.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **SAULXURES – STADE DU ROTE - NNI 524650101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/09/2023.

Pièces fournies :

- Photos montrant la levée de la non-conformité majeure.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 13/10/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **ECLARON – STADE MARC VERPILLOT 2 - NNI 521820102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 11/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 11/09/2023.

Elle constate qu'il n'y a pas de vestiaires.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **CHAUMONT – STADE GEORGES DODIN 2 - NNI 521210102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 01/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 06/05/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 03/10/2023.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

En l'absence de vestiaires affectés à ce terrain, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 03/11/2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **BOLOGNE – STADE ROGER EISENBEIS – NNI 520580101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 16/06/2033.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/10/2023 et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du terrain en herbe.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'engagement,
- ✓ Plans de l'aire de jeu et de la coupe transversale,
- ✓ Fiche technique, devis,
- ✓ Plan des vestiaires.

Elle note que le revêtement envisagé est sans remplissage avec uniquement un sable de lestage.

Elle rappelle que :

- Les pentes en travers du terrain doivent permettre de respecter un niveau constant sur la ligne de but pour que les buts respectent en tous points une hauteur de 2,44m sous la transversale.
- Les buts de foot à 8 doivent respecter la distance de sécurité de 2,50 m lorsqu'ils sont repliés.
- Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les CINQ ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle rappelle que pour un niveau T4, les vestiaires doit mesurer 20 m².

Par conséquent, elle prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T5.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ BOLOGNE – STADE ROGER EISENBEIS – [NNI 520580101](#)

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/10/2023 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- BROYES – STADE MUNICIPAL – [NNI 510920101](#)
- REIMS – STADE GEORGES HEBERT 1 – [NNI 514540401](#)
- REIMS – STADE GEO ANDRE 3 – [NNI 514540603](#)

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **VERTUS – COMPLEXE SPORTIF PAUL DAVESNES 1 – NNI 516120101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 28/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/10/2023 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

La température de couleur "TC" n'est que de 4000 kelvins alors qu'elle doit être supérieur à 5000 K. Ces projecteurs ne sont pas conformes pour les terrains de foot.

La Commission émet un avis préalable défavorable au projet.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AFFRACOURT – STADE LUCIEN HAZOTTE - NNI 540050101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 25/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 10/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 10/10/2023
- ✓ Plan des vestiaires,
- ✓ AAC, en date du 10/10/2023
- ✓ AOP, en date du 03/02/2015

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- La main courante doit être continue sur tout le pourtour du terrain avec portillon ou autre dispositif pour l'accès aux engins d'entretien.
- Les couvercles pour l'arrosage devront être protégés par un revêtement souple (gazon synthétique).

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 03/11/2033, sous réserve de levée les non-conformités mineures avant le 30/04/2024.

➤ **LUDRES – STADE DU BON CURE - NNI 543280201**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 07/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 07/09/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **LUDRES – STADE ZONE DE LOISIRS N°1 - NNI 543280101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/09/2025.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 07/09/2023 pour le STADE ZONE DE LOISIRS N°2.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 03/11/2033.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **VANDOEUVRE LES NANCY – STADE JACQUES SONET N° 2 - NNI 545470102**

L'installation est classée en T4 SYN jusqu'au 09/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 26/10/2023 (date mise à disposition : 24/10/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 03/02/2023 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 26/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- L'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 24/10/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **LUDRES – STADE ZONE DE LOISIRS N°2 - NNI 543280102**

L'installation était classée en T5 SYN jusqu'au 05/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 17/10/2023 (date mise à disposition : 05/10/2013).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 17/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 05/10/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **VILLERS LES NANCY – STADE ROGER BAMBUCK 2 - NNI 545780102**
- **BLAMONT – STADE BASE DE LOISIRS – NNI 540770201**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. **Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. **Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. **Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. **Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. **Classements initiaux**
- 5.2. **Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. **Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **NANCY – STADE VICTOR – NNI 543950101**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/09/2028.

La Commission prend connaissance du rapport du délégué du match de U18 Régional 1 NANCY PICHON MJC/VANDOEUVRE US.

Elle rappelle que le vestiaire arbitre doit être désencombré, propre et éclairé.

Elle rappelle également que la zone technique doit être tracée.

La CDTIS est chargée de prendre contact avec le propriétaire pour examiner la situation.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ **LUDRES – STADE ZONE DE LOISIRS 2 - NNI 543280102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/10/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **VANDOEUVRE LES NANCY – STADE JACQUES SONET N°1 - NNI 545470101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 26/10/2023 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BELLERAY – STADE MAURICE CHOLEWA - NNI 550420101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 11/10/2023
- ✓ Attestation de travaux, en date du 24/10/2023
- ✓ AAC, en date du 23/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- La clôture de l'installation est incomplète.

Elle note l'engagement du propriétaire de compléter la clôture.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau TRAVAUX (T5) jusqu'au 03/11/2024.

➤ **BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 550430101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 21/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 11/10/2023
- ✓ AAC en date du 07/11/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2023.

➤ **DUGNY – STADE RAYMOND LHOIST 1 - NNI 551660101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 27/11/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 11/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2023.

➤ **PAGNY SUR MEUSE – STADE MUNICIPAL - NNI 553980101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 24/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 24/10/2023

- ✓ AAC en date du 13/11/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **STENAY – STADE DES TILLEULS - NNI 555020101**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 25/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 11/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m.
- Les bancs joueurs n'ont pas la dimension requise de 5m.

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **STENAY – STADE DU LYCEE - NNI 555020201**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 10/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 11/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle constate que les vestiaires joueurs ne sont pas séparés, ainsi que l'absence de douche et de vestiaire arbitre.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **TRONVILLE EN BARROIS – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 555190101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 24/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 24/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **TRONVILLE EN BARROIS – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 555190102**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 23/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 24/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 24/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- Les bancs de touche sont vétustes et non conformes. Leur remplacement doit être envisagé.
- La protection de l'aire de jeu (main courante) à l'arrière des bancs de touche doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public. Une distance de 1m minimum est conseillée.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033 sous réserve de lever les non-conformités avant le 30/04/2024.

➤ **VARENNES EN ARGONNE – STADE MUNICIPAL - NNI 555270101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 11/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 11/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 11/10/2023
- ✓ AAC en date du 23/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **VOID VACON – STADE MUNICIPAL - NNI 555730101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 23/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 24/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 24/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 03/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **SORCY ST MARTIN – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 554960102**

L'installation est classée en T7 S jusqu'au 07/12/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 24/10/2023 (date mise à disposition : 01/10/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 15/09/2023 pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 24/10/2023

Elle constate l'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/09/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- BEAUSITE – STADE SEBASTIEN ANDRE - NNI 550400101
- BRANDEVILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 550710101
- COMBLES EN BARROIS – STADE MUNICIPAL – NNI 551200101
- COUSANCES LES FORGES – STADE DU RALLIS - NNI 551320101
- COUSANCES LES FORGES – STADE DE LA BEAUZE - NNI 551320201
- FORGES SUR MEUSE – STADE COMMUNAL - NNI 551930101
- LANEUVILLE SUR MEUSE – STADE MUNICIPAL – NNI 552790101
- LISLE EN RIGAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 552960101
- PIERREFITTE – STADE YVON ACHARD – NNI 554040101
- REVIGNY SUR ORNAIM – STADE LOUIS BOYER 2 – NNI 554270102
- ROBERT ESPAGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 554350101
- SALMAGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 554660101
- SAVONNIERES EN PERTHOIS – STADE DE LA HAIE DES PRES - NNI 554770101
- VAUCOULEURS – STADE ZONE INDUST. DE TUSEY – NNI 555330201

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 27/10/2023

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- SORCY ST MARTIN – STADE MUNICIPAL 2 – [NNI 554960102](#)

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 15/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/10/2023 pour un E6 et des documents transmis (l'étude date du 06/04/2022).

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ETTING – STADE MUNICIPAL - NNI 572010101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 06/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 06/09/2023

Elle constate que les bancs joueurs ne sont pas conformes.

Elle note que cette installation fait l'objet d'un projet de rénovation complet. Des avis préalables favorables ont été récemment délivrés pour une aire de jeu en gazon synthétique, la rénovation des vestiaires et l'éclairage.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **RAHLING – STADE SAINT CHRISTOPHE - NNI 575610101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 22/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 05/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 05/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **ROHRBACH LES BITCHE – STADE OMNISPORTS - NNI 575890101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 05/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 05/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **ROUHLING – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 575980101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 04/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 02/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 02/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **THIONVILLE – STADE DE VEYMERANGE N°1 - NNI 576720301**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 06/08/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 06/08/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 03/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **METZERVISSE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 574650101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 16/11/2029.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie en date du 27/09/2023 indiquant que l'aire de jeu est en travaux jusqu'en octobre 2024.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau travaux jusqu'au 30/11/2024. Elle ne pourra pas être utilisée en compétitions.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **HETTANGE GRANDE – STADE DES CARRIERES 2 - NNI 573230102**

L'installation est classée en T6 SYN jusqu'au 27/08/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 SYN en date du 24/08/2023 (date mise à disposition : 24/08/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 18/03/2022 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 24/08/2023
- ✓ Tests in situ, en date du 16/10/2023

Elle constate qu'il n'y a pas de vestiaire affecté à ce terrain.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 24/08/2033.

➤ **METZERVISSE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 574650102**

L'installation est classée en T6 PN jusqu'au 16/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 22/09/2023 (date mise à disposition : 01/10/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 16/06/2023 pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du terrain en gazon naturel.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 22/09/2023
- ✓ AOP, en date du 09/10/2023

Elle constate l'absence des tests in situ.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 31/05/2024.

➤ **SEREMANGE ERZANGE – STADE HENRI LORANG 2 - NNI 576470102**

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 13/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 09/09/2023 (date mise à disposition : 01/09/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 15/11/2022 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 06/09/2023

Elle constate l'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/09/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

➤ **THONVILLE – STADE VEYMERANGE 2 - NNI 576720302**

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 22/10/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 06/08/2023 (date mise à disposition : 01/09/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 17/03/2023 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 06/08/2023
- ✓ Plan des vestiaires

Elle constate l'absence des tests in situ.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/09/2033 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 30/04/2024.

➤ **UCKANGE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576830102**

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 10/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 24/08/2023 (date mise à disposition : 13/07/2023). Un avis préalable favorable a été donné le 03/02/2023 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 24/08/2023
- ✓ Tests in situ, en date du 13/07/2023

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 13/07/2033.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- MORHANGE – STADE DU PARC CLEMENCEAU – [NNI 574830201](#)

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- [ST AVOLD – GYMNASSE DU COSEC DE LA CARRIERE - NNI 576069901](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 3 en date du 31/08/2023.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. PETTE, président de la CDTIS, en date du 31/08/2023

Elle suspend le classement de l'installation en Futsal 3 à la fourniture de l'AOP.

- [UCKANGE – GYMNASSE JEAN MOULIN - NNI 576839902](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 3 en date du 24/08/2023.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. PETTE, président de la CDTIS, en date du 24/08/2023

Elle suspend le classement de l'installation en Futsal 3 à la fourniture de l'AOP.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 03/11/2023

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

- [METZERVISSE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 574650102](#)

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 16/10/2023. Un avis préalable favorable a été donné en date du 16/06/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

➤ **THONVILLE – STADE DE VEYMERANGE 2 - NNI 576720302**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 14/01/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 16/10/2023. Un avis préalable favorable a été donné en date du 17/02/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 193 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

➤ **UCKANGE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576830102**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 07/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 24/08/2023. Un avis préalable favorable a été donné en date du 03/02/2023 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2027.

10.2. Confirmations de classement

➤ **AUGNY – STADE LUCIEN LALLEMENT - NNI 570390101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **LONGEVILLE LES METZ – STADE SAINT SYMPHORIEN - NNI 574120101**

L'éclairage est classé en niveau E1 jusqu'au 28/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E1 en date du 23/10/2023 (LED).

Elle transmet à la CFTIS pour instruction et décision.

➤ **MARLY – STADE ANDRE DELAITRE 2 - NNI 574470102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,68

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **METZ – STADE ARSENAL PAIXHANS - NNI 574630801**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 120 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,72

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

➤ **SOLGNE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576550102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 25/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 141 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 03/11/2025.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **METZ – STADE HAUT DE BLEMONT 2 - NNI 574630102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/06/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 18/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 03/11/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CIRCOURT SUR MOUZON – STADE DE LA MILLIERE - [NNI 881040101](#)**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 01/03/2022.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 31/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Mail et photos montrant la levée de la non-conformité majeure.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **LERRAIN – STADE MUNICIPAL - [NNI 882670101](#)**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 07/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/10/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 18/10/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ **RAMONCHAMP – STADE MUNICIPAL - [NNI 883690101](#)**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 16/07/2023.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/09/2023.

Pièces fournies :

- Photos montrant la levée des non-conformités.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 13/10/2033.

➤ **RUPT SUR MOSELLE – STADE DU PONT DE LETTRE - [NNI 884080101](#)**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 18/10/2023. Un avis préalable a été donné en date du 12/03/2021 pour l'agrandissement des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 18/10/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les renforts fixés à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont interdits.

Elle note que la main courante n'est pas à 1m (distance conseillée) derrière les bancs de touche.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033, sous réserve de levée les non-conformités mineures (les travaux conditionne le versement de la subvention FAFA).

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ EPINAL – STADE DE LA COLOMBIERE N°1 - NNI 881600101

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 28/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 26/10/2023.
Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 364 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,70

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS.

➤ POUXEUX – STADE ROGER MICLOT - NNI 883580101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 28/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/01/2023.
Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 14/01/2025.

10.3. Changement de niveau de classement

➤ CHAUMOUSEY – STADE INTERCOMMUNAL 2 - NNI 880980102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 13/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 14/01/2023.
Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 119 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,32

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,54

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2025.

➤ **ST NABORD – STADE JEAN KOBYLAK - NNI 884290101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 14/01/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,25

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2025.

➤ **UXEGNEY – STADE INTERCOM PIERRE PRETOT 2 - NNI 884830102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 14/01/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,38

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,56

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2025.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON